

## Communiqué de presse

13/03/2024

# Pour une meilleure prise en compte des investissements sociaux

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) se félicite de l'organisation, par la présidence belge, d'un 'Conseil jumbo' hier, réunissant ministres de l'emploi et des affaires sociales et ministres de l'économie et des finances, une nouvelle étape vers une meilleure prise en compte des réformes et des investissements sociaux dans la gouvernance économique de l'UE.

La pandémie de Covid-19 a permis de mettre en évidence le rôle indispensable d'amortisseur social des régimes de sécurité sociale avec, par exemple, la mise en place de dispositifs tels que le chômage partiel. Par ailleurs, la réponse aux défis posés par les transitions démographique, verte et numérique ne peut s'envisager sans des investissements importants en matière d'éducation, d'emploi, d'inclusion sociale, de soins de santé ou encore de soins de longue durée.

« Avec la mise en place des nouvelles exigences budgétaires, il est primordial que l'Union européenne considère désormais pleinement la protection sociale comme un investissement et non comme une simple dépense pour que soit assurée la mise en œuvre effective du Socle européen des droits sociaux et de son plan d'action » souligne Isabelle Sancerni, présidente de la Reif. Cela devrait se traduire par un meilleur suivi de ces investissements via le tableau de bord social du Socle européen des droits sociaux ainsi que par l'amélioration des indicateurs sociaux du Semestre européen, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation, la pertinence des indicateurs utilisés ainsi que la disponibilité des données.

La Reif considère qu'il est essentiel de poursuivre cette réflexion en s'appuyant sur les parties prenantes. À cette fin, elle demande instamment, avec 19 organisations partenaires, l'intégration des dimensions sociales et sanitaires dans l'Agenda stratégique 2024-2029 de l'UE ([lien](#)). La déclaration interinstitutionnelle de La Hulpe, prévue en avril, doit également s'inscrire dans la continuité de cette démarche et promouvoir une approche d'investissement social dans l'optique de laisser aux mains de la prochaine Commission un agenda social ambitieux.

**Contact Reif :** Anne-Claire LE BODIC, déléguée permanente (+32 499 34 98 65)

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : [www.reif-eu.org](http://www.reif-eu.org), sur LinkedIn : #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu.

